

AVIS DE COURSE

VOILE RADIOCOMMANDEE

Nom de la compétition : Régate d'Automne
Dates complètes : 20 Septembre 2020
Lieu : Plan d'eau de Saint-Yrieix
Autorité Organisatrice (OA) : Club de voile d'Angoulême
Grade : 5B
Série(s) : IOM – M - Autres

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.7 Règles modifiées :
 - 1.7.1 La RCV E.2.1(b) est supprimée
 - 1.7.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux séries
IOM – M - Autres
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe correspondante pour les régates de Grade 4 et au-delà - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

*Plan d'eau de la Grande Prairie...16710 Saint-Yrieix sur Charente...
ou : cvac.regatesvrc@gmail.com.....*

au plus tard le...18/09/2020.....

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 7 €

5. REPARTITION DES FLOTTES

Néant

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

[20/09/2020] de [9 h00] à [10 h 15].

6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
20/09/2020	10H15	Briefing
	10H30	IOM – M - Autres

6.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17H00

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront : disponibles à la confirmation d'inscription.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44,1 est modifiée comme suit pénalité de 2 tours ramenée à 1 tour

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retiré
A partir de 8 courses validées	2 retirés
A partir de 12courses validées	3 retirés
A partir de 16 courses validées	4 retirés

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués à partir de 17H00

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13.DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19

- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
- 13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de l'épreuve et en informer l'autorité organisatrice.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club de Voile de la Grande Prairie : 0545684246 cvac.regatesvrc@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[Régate d'Automne]
 [20 Septembre 2020]
 [Plan d'eau de Saint-yrieix]
 [Club de voile d'Angoulême]
 [5 B]

je soussigné			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		N° Licence :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
e-mail :			
Tel :		Port :	
Club :		Code club :	
N° Voile :		N° Coque :	
Si 2.4Ghz, cochez :		Sinon, indiquez 4 fréquences :	
Fréquence.1 :		Fréquence.2 :	
Fréquence.3 :		Fréquence.4 :	
Signature			